

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le Chancelier Wirth renouvelle ses tentatives de chantage auprès du Comité de garanties. — Un article du « New York Herald » sur l'insoluble problème des réparations. — L'annulation mutuelle des dettes interalliées. L'idée rencontre des adeptes de plus en plus nombreux. — La loi militaire à la Chambre. Un discours courageux de Lefèvre. Les 18 mois sont votés.

Dès son arrivée à Berlin, le Comité de garanties a eu une entrevue avec le chancelier.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre le D^r Wirth a dépeint une fois de plus la détresse de la malheureuse Allemagne. Il s'est attaché à démontrer les graves conséquences d'une nouvelle dépréciation du mark qui va bouleverser les paiements à l'Entente et rendre impossible l'exécution des réparations.

Pour remédier à cet état de chose et enrayer la baisse actuelle de la devise allemande, le Chancelier demande que les devises étrangères destinées au paiement des réparations soient consacrées à soutenir le cours du mark.

Autrement dit, et en termes non diplomatiques, le gouvernement allemand sollicite un nouveau moratorium déguisé, portant sur les 320 millions de marks-or qu'il doit encore verser d'ici la fin de 1922.

D'ailleurs ce souhait du D^r Wirth ressemble fort à du chantage. Il dissimule mal la manœuvre suivante : Si le Comité de garantie reste insensible à la requête, on devrait plutôt dire à la tentative d'intimidation, du chancelier, la haute finance allemande va provoquer une nouvelle dégringolade du mark.

Et ainsi une fois de plus, l'Allemagne se joue insolemment des Alliés !

Examinant, ces jours derniers, dans le *New-York Herald*, le problème des réparations, M. Frank Simmons écrivait :

L'Allemagne n'a pas payé les 5 millions de dollars qu'elle devait verser avant le 1^{er} mai 1921; elle a aujourd'hui péniblement payé 20 0/0 de cette somme, plus les paiements afférents aux frais des armées d'occupation et cela constitue tout ce qu'elle a fourni jusqu'à présent.

El nous nous trouvons en présence d'une longue série de crises provoquées par le refus des Allemands de s'acquiescer et l'insistance croissante des Anglais qui s'efforcent d'obtenir que la dette soit réduite, cela nullement dans un but de modération et d'humanité, mais pour sauver la situation économique de leur pays.

La solution du problème des réparations consiste dans la recherche d'un moyen de faire payer par l'Allemagne l'irréductible minimum de ce qu'il faut pour sauver la France de la ruine fiscale.

Ce réquisitoire américain des manquements de l'Allemagne est à retenir : Toute la position du problème des réparations est, en effet, commandé par trois faits :

- 1^o L'Allemagne ne peut pas payer !
- 2^o L'Angleterre, par lâcheté, ne veut pas contraindre l'Allemagne à s'exécuter ;
- 3^o La France est aculée à la ruine fiscale.

Dans ces conditions, à quoi bon parler de garanties, de contrôle? élaborer de beaux projets d'emprunts? consentir des réductions et des moratoria?

Autant de remèdes illusoire ! C'est la position du problème qu'il faudrait modifier, si on veut aboutir à une solution et éviter que la France, victorieuse mais sacrifiée, ne succombe injustement.

Du moins, nos Alliés, et spécialement la Grande-Bretagne et les Etats-Unis devraient s'engager résolument dans la voie de la réduction des dettes interalliées.

Certes, cette annulation mutuelle des dettes de guerre ne suffirait pas pour rétablir la stabilité des finances, mais elle contribuerait dans une large mesure à simplifier la situation.

Dans tous les cas, cette annulation des dettes interalliées commence à être sérieusement envisagée Outre-Manche et de nombreux esprits la préconisent avec énergie.

Ainsi la *Westminster Gazette* écrivait ces jours-ci :

Pour parler net, ce que la justice exige est

clair. L'Amérique et la Grande-Bretagne, les deux nations solvables, doivent se répartir les pertes suivant une proportion équitable, soulager ainsi la France et lui persuader de réduire ses revendications à l'égard de l'Allemagne.

Le gouvernement de la France maintient ses revendications dans le but de faire pression sur les alliés et spécialement la question des dettes internationales. Si telle est vraiment l'idée de nos alliés, nous n'avons pas de raison de nous plaindre, car, de l'avis même de la plupart des Anglais, la France a le droit de voir son fardeau diminuer, et ce devrait être aussi l'avis des Américains. Mais le peuple des Etats-Unis, en général, ne comprend pas la situation de l'Europe.

Voici d'ailleurs qu'on annonce le départ pour les Etats-Unis d'une mission chargée... mettons... de percer les intentions de notre alliée.

C'est dire que cette réduction des dettes alliées n'est plus considérée comme impossible.

Il n'est point douteux que si cette solution intervenait, la France ne ferait point de difficulté pour alléger le fardeau des réparations qui pèse sur l'Allemagne.

Pourtant, cette procédure ne réglerait pas absolument le problème.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la France doit remettre complètement en état dix de ses plus riches départements : à ce titre, elle a déjà versé au nom de l'Allemagne quelque 90 milliards... et, malheureusement, ce n'est pas fini : la tâche qui demeure est immense.

Nos alliés comptent-ils nous laisser en tête-à-tête avec nous-mêmes, avec sur les bras les 90 milliards avancés et les dizaines d'autres nécessaires ?

Ce serait un scandale ! Car, un seul résultat serait ainsi obtenu : la libération de l'Allemagne avec, pour contre-partie, la banqueroute de la France.

Or, la France ne peut pas de la banqueroute.

Nos alliés le comprendront-ils ?

La discussion du projet de loi militaire a conduit M. André Lefèvre à la tribune de la Chambre.

Il faut admirer son courage : on n'a pas oublié que, ministre de la guerre, il n'hésita pas entre son portefeuille et les suggestions de sa conscience et renonça au premier. Son discours de jeudi confirme qu'il est un homme de caractère.

N'est-il pas venu proposer à ses collègues le service de deux ans ? Le siège du Parlement est pourtant fait depuis longtemps, et M. André Lefèvre ne pouvait espérer réussir. Cependant, il a tenu à mettre une fois de plus en pleine lumière un certain nombre de faits, rien moins que rassurants, relatifs à l'inconduite de l'Allemagne.

Qui oserait contester l'utilité de dresser régulièrement le bilan des méfaits du Reich ?

Sans aucun doute, et dans sa très grande majorité, la Chambre reconnaissait le bien fondé de l'argumentation d'André Lefèvre, la légitimité de ses craintes.

Mais la Chambre ne pouvait pas le suivre dans le remède qu'il préconisait : il y a des limites à l'effort militaire qu'on peut demander à une nation. Or, à l'heure actuelle la France ne peut, indubitablement, imposer à sa jeunesse deux années de caserne.

La Chambre, en votant le système des dix-huit mois, est allée jusqu'aux extrêmes limites des capacités du pays.

Et son vote, elle l'a émis certainement avec un regret : elle eût été heureuse d'offrir à la nation un allègement que chacun souhaite. Mais elle ne le pouvait pas.

Elle ne le pouvait pas, par la faute de l'Allemagne qui, non contente de ne point réparer ses dévastations, se prépare à la revanche.

M. A. Lefèvre dit tout à fait vrai quand il déclare : « Il est clair que si nous voulons éviter une guerre de revanche, il faut prendre des mesures. »

Ses inquiétudes sont les inquiétudes de tous les Français, car le danger est là, menaçant.

L'Allemagne, si riche dès avant 1914, convoitait encore les richesses de la France.

Et croyez-vous qu'elle ne les convoite pas davantage encore ? Et ne sentez-vous pas que cela fait partie du plan de l'Allemagne que la France victorieuse reste tellement affaiblie de sa victoire qu'elle puisse de nouveau devenir une proie facile ?

C'est la lutte séculaire entre deux pays, entre deux cultures. Si la culture germa-

nique m'était imposée, j'y perdrais toute la douceur de vivre.

Et après s'être étonné à juste titre que nos alliés ne comprennent pas le péril qui pèse sur nous, M. André Lefèvre indique le seul remède : « Une politique de force est nécessaire contre ce péril. Une politique de force ce n'est pas toujours une politique de guerre. Ce peut même ne pas être une politique de brutalité. »

Certes, la force répuge au tempérament français !

Mais, après tout, si le salut de la France est à ce prix, ne faudra-t-il pas qu'elle se résigne à y recourir ?

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Un dépôt de munitions est découvert à Berlin

Un important dépôt de munitions a été découvert dans la nuit du 21 juin, à Juterborg, par des fonctionnaires de la police criminelle de Berlin. Un certain lieutenant Deutsch, qui a fait partie des troupes de la Baltique, a tenté de transporter ce dépôt à Berlin et s'est mis en rapport avec des fonctionnaires de la police, mais sans soulever leur qualité.

Le dépôt a été saisi ; il contenait en tout : 2 mitrailleuses de gros calibre complètement armées ; 206 fusils et 30 carabines, 150 grenades à main et plusieurs milliers de cartouches pour les fusils et les mitrailleuses.

Le complot monarchiste allemand

La « Freieit » déclare que de vastes organisations travaillant au renversement de la République et au rétablissement de la monarchie, sont en œuvre en Saxe, sous la direction de la centrale réactionnaire de Munich.

Les trois partis socialistes de Saxe et les Fédérations allemandes des Syndicats invitent le prolétariat saxon à manifester en masse contre la réaction grandissante.

Une manifestation publique est projetée pour vendredi après-midi, à Dresde.

Un crime à Londres

Le maréchal anglais Wilson rentrait chez lui en taxi ; deux hommes qui étaient, semble-t-il, dissimulés autour de la voiture, ont tiré sur lui deux coups de revolver.

Le maréchal s'est baissé et les balles sont passées au-dessus de lui.

Le maréchal monta alors rapidement les marches du perron de sa résidence et, après avoir introduit sa clef dans la serrure, allait ouvrir la porte, quand une balle l'atteignit à la tête.

Il s'affaissa sur la chaussée. Une flaque de sang marque l'endroit où il est tombé.

Trois aviateurs échappent à la mort grâce à leurs parachutes

A Wichita (Kansas), un aéroplane ayant capoté à une hauteur d'environ 1.000 mètres, le pilote et les deux passagers, dont une femme, se sont jetés de l'avion après s'être munis de parachutes qu'ils avaient en la précaution d'emporter et ont ainsi atterri sains et saufs.

Les autorités ont exprimé leur grande satisfaction des nouveaux types de parachutes actuellement en service.

Le bey de Tunis va un peu mieux

On a constaté une légère amélioration dans l'état du bey, qui souffre d'urémie. Il est très affaibli. En cas du décès du souverain, sa succession ne donnerait lieu à aucune difficulté. Cette succession est réglée par un décret du 26 avril 1881. L'héritier présomptif actuel, le bey du Camp, tel est son titre, prendrait naturellement la possession du trône de son cousin germain. Le bey du Camp s'appelle Mohamed-el-Habib, et ses bons sentiments à l'égard de la France sont connus.

Chambre des Députés

Séance du 22 juin 1922

Dans la séance du matin la Chambre discute la suite des interpellations sur la réforme de l'enseignement secondaire.

M. Gay réclame le retour à la culture classique et il approuve les déclarations de M. Buisson au sujet de la laïcité de l'Etat et des droits de l'enseignement libre. Il dit que l'Etat ne respecte pas la neutralité dans l'école. Il prétend que dans plusieurs écoles on donne une éducation antichrétienne.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du projet sur le recrutement. M. André Lefèvre continue son discours pour soutenir son amendement tendant à fixer la durée du service militaire à 2 ans. Il tente de démontrer que 2 ans sont nécessaires, car l'armée serait augmentée de 100.000 hommes. Il signale l'attitude belliqueuse et insolente des militaristes allemands qui cherchent à réorganiser l'armée. Il fait que la France, dit-il, ait une armée forte.

M. Fabry, Magnin, combattent l'amendement de M. Lefèvre qui est repoussé par 351 voix contre 37.

Le texte de la Commission fixe ainsi la durée du service : armée active : 18 mois ; disponibilité : 2 ans ; réserve active : 16 ans ; réserve territoriale : 10 ans.

Ce texte est voté par 340 voix contre 253.

Séance du 23 juin 1922

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion des interpellations sur la réforme de l'enseignement secondaire. M. Herriot préconise l'enseignement de langues vivantes et déclare qu'il faut renforcer l'enseignement du latin.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le projet de loi portant ouverture au ministère de la guerre sur l'exercice 1922, d'un crédit de 180 millions de francs destinés à l'entretien des effectifs de l'armée du Levant. M. Berthon combat le projet que soutient M. Poincaré. Le projet est voté.

Sénat

Séance du 22 juin 1922

Le Sénat discute le projet de loi adopté par la Chambre sur les garanties de la liberté individuelle.

M. Pouille fait l'historique du projet voté en 1909. Il rappelle que ce projet est le principe de l'article 10 du Code d'instruction criminelle qui permet aux préfets de procéder à des actes d'instruction, à des perquisitions et de faire incarcérer sans jugement des personnes qu'ils jugent suspectes.

Après discussion, cet article 10 est abrogé et le projet est voté.

Séance du 23 mai 1922

Le Sénat discute les interpellations sur l'urgence de la réforme de l'enseignement primaire. M. Soulié rappelle les faits, et réclame des sanctions.

M. Magnin déclare qu'il déposera un projet de loi comportant la réforme de la justice militaire.

La priorité est accordée à un ordre du jour présenté par M. de Monzie, il est ainsi conçu :

« Le Sénat faisant confiance au gouvernement pour éviter le retour d'actes aussi déplorables, pour le surplus à défendre un projet d'amnistie applicable à tous les délinquants militaires et non plus simplement aux responsables appa- rants dans l'affaire de Vingré. »

Cet ordre du jour est adopté à mains levées.

La vie économique

VERS L'INQUISITION FISCALE

Le projet de budget pour 1923, déposé par M. de Lasteyrie, ne comporte pas d'innovations saillantes.

Sur un point seulement il révèle un progrès ; un progrès considérable, mais un progrès dans l'erreur : l'inquisition fiscale, ébauchée par les précédents ministres des finances, est jugée insuffisante par le ministre actuel qui en prépare une aggravation outrancière.

Si le Parlement écoutait les suggestions de M. de Lasteyrie, un véritable régime de terreur fiscale serait instauré.

Voici un rapide aperçu des principales innovations projetées :

L'article 6 stipule que tous les banquiers et, d'une façon générale, toutes les personnes dépositaires, détentrices ou débitrices de titres, sommes ou valeurs, sont tenues d'adresser au directeur des contributions directes du département de leur résidence « avis de tout dépôt en garde de titres, valeurs ou sommes non rattachés à un compte, ainsi que de l'ouverture de tout compte de dépôt, compte d'avances, compte courant ou autres ».

L'article 8 nous informe que « le paiement des intérêts, dividendes, revenus et tous autres produits de valeurs mobilières françaises ou étrangères ne peut être effectué que sur la production d'un bordereau détaillé signé du requérant et contenant l'indication de ses noms, prénoms, domicile et résidence, ainsi

que des noms, prénoms, domiciles et résidences réels des personnes pour le compte desquelles il effectue l'encaissement ».

D'autre part, afin de permettre toutes les recherches, confrontations et vérifications, les bordereaux nominatifs sont conservés dans les banques pendant six ans et doivent être présentés à toute réquisition des agents du fisc.

Mais il y a mieux. Certaines dispositions astreignent les compagnies d'assurances à envoyer à l'enregistrement copie de toutes les dispositions importantes contenues dans les polices. Et d'autres dispositions interdisent, en cas de décès, l'ouverture du coffre-fort pris en location par le défunt, si un agent de l'enregistrement n'est point présent. La garantie du notaire ne suffit plus.

D'ailleurs, le ministre est prévoyant : il sait que toutes ses prescriptions resteront lettre-morte, si elles ne s'accompagnent d'un petit code des sanctions.

Aussi, chaque obligation ou interdiction est-elle appuyée de sanctions : amendes de 1.000 à 10.000 francs en principal pour les banques et leurs clients, confiscation des intérêts et dividendes dissimulés, etc.

On ne peut qu'approuver, somme toute, la noble ambition de l'Administration de prévenir « l'évasion fiscale ». Car, tel est le but des mesures envisagées.

Mais il y a à la manière ! L'Administration des finances semble vouloir s'engager de plus en plus dans une voie déplorabile.

Nous montrons naguère combien dangereuses apparaissent certaines intentions du ministre qui entendait transformer tous les chefs d'entreprise en contribuables du fisc, un fisc incapable d'assumer sa tâche parce que celle-ci est au-dessus de ses forces.

Nous disions que vouloir muer les « patrons » non seulement en délateurs, de leurs ouvriers, mais en percepteurs d'impôts, c'était préparer de graves difficultés sociales.

En présence des innombrables et véhémentes protestations que ses prescriptions avait suscitées, le Ministre des Finances a fini par comprendre le danger. Il renonce en fait, sinon en principe, au régime qu'il tentait d'instaurer.

Le moment est-il donc favorable pour aggraver par ailleurs ce régime d'inquisition fiscale ?

Etendre la formule très vicieuse du contrôle des déclarations du contribuable par d'autres contribuables, aux rapports infiniment plus complexes que ceux du patron à employé, c'est lancer la vie économique tout entière dans des difficultés et des aventures qui dépassent de beaucoup en importance l'avantage que pourrait en retirer le Trésor.

Les citoyens n'admettront jamais d'être, surtout sous leur responsabilité, les agents du fisc, voire ses serviteurs, « taillables et corvéables à merci ».

Si l'Administration des finances est incapable d'assurer la marche de ses services, elle n'a qu'à s'en prendre aux Pouvoirs Publics qui n'ont cure de compliquer sa tâche jusqu'à l'extrême ! Les contribuables sont étrangers à ce désarroi contre lequel ils ne cessent de s'élever.

Autre grief : c'est à l'heure où l'on s'apprête à réduire le nombre excessif des fonctionnaires que l'Administration élabore des dispositions de plus en plus compliquées et qui nécessiteront la création de milliers d'agents nouveaux !

L'Administration est déjà incapable d'utiliser les renseignements dont elle dispose. Comment pourrait-elle tirer parti de millions de documents nouveaux dont le classement et l'analyse réclameront un travail supérieur à ses moyens ?

Que d'aberrations accumulées ! Est-on sûr seulement que toutes ces atteintes à la liberté individuelle, toutes les tracasseries administratives, tout un formalisme ultra-rigide, préviendront « l'évasion » ? Bien au contraire : toutes ces procédures constituent le plus sûr moyen de faire fuir les capitaux, bref, de tarir la source même de l'impôt qu'on se propose de récupérer.

Notre conclusion sera la suivante : N'attendons pas que la discussion des réformes projetées par le ministre des finances soit amorcée, ou mé-

me terminée, pour nous élever contre elles. C'est, dès maintenant, qu'il importe d'entraver l'établissement d'un régime fiscal qui nous plongerait dans la suspension, la délation et les tracasseries d'une administration tatillonne et toujours plus envahissante.

Le moyen ? Il n'y en a qu'un, toujours le même : nos représentants.

Il faut que toutes les associations de producteurs, syndicats professionnels, Chambres de Commerce etc., réclament impérieusement le retrait de propositions législatives contraires, à notre tempérament, à nos habitudes, au but même qu'on poursuit.

De nombreuses Chambres de Commerce se sont déjà engagées dans cette voie. Mais il faut que les protestations soient énergiques et unanimes.

M. D.

CHRONIQUE LOCALE

SIMPLE QUESTION

Sous ce titre, les journaux publient l'information suivante :

« M. Léon Archimbaud, député de la Drôme, a demandé par voie de question écrite au ministre de la justice, de bien vouloir faire publier les noms des parlementaires qui, d'après les enquêtes, auraient touché de l'argent de la Banque industrielle de Chine. »

La Banque industrielle de Chine a fait un pouf lamentable. Les victimes de cette faillite sont nombreuses, et l'argent englouti se chiffre par centaines de millions. C'est, dit-on, un second Panama.

Or, comme par hasard, il y aura des hommes politiques, des parlementaires, qui seraient compromis dans cette catastrophe financière.

Peuh ! qui peut en être étonné ? On sait, en effet, que les maisons véreuses ont besoin, pour attirer la confiance des gogos, de noms de personnalités connues, de personnalités qui servent de « couverture » à ces maisons.

Mais ces personnalités, en retour, n'y perdent rien. Si leur nom est inscrit sur la manchette des prospectus alléchants, adressés aux gogos, ça rapporte de beaux billets de mille à ces personnalités.

Mais les affaires de la Banque industrielle de Chine n'ont pas réussi. C'est comme au Panama : et dès lors, il faut liquider les comptes. Et en farfouillant dans ces comptes, les syndics constatent qu'il y a eu des parlementaires qui ont servi de « couverture » à cette banque en déconfiture.

M. Archimbaud, tout au moins, le croit, le dit, et demande qu'on donne la liste de ces parlementaires !

Oh ! naïveté sublime ! Croit-il qu'il obtiendra satisfaction ? Croit-il qu'on lui donnera, là, tout de go, les noms des parlementaires trafiquants de la finance ?

C'est mal connaître les mœurs de l'époque : c'est manquer de psychologie.

Sans doute, M. Archimbaud est plein de bonne volonté. Il voudrait que justice se fit. Mais est-ce que tous les contribuables n'ont pas le même désir ? Est-ce que les contribuables n'ont pas, depuis quatre ans, réclamé la justice contre les détraqueurs, les prévaricateurs ?

Et qu'ont-ils obtenu ? Rien. Si, des impôts, des taxes nouvelles, arbitraires, vexatoires.

La question posée par M. Archimbaud restera sans effet. Ce sera regrettable, mais ce sera ainsi.

On a suffisamment signalé, dénoncé des quantités de gabegies : on connaît les coupables, mais ceux-ci sont riches. On frappe un pauvre hère qui a pris une sac vide, on le poursuit, on le condamne, mais on laisse tranquilles, béats, ceux qui ont vendu le contenu du sac, pardon, le contenu de quantités considérables de sacs !

Malgré tous les désirs qu'avec les contribuables nous pourrions formuler, nous sommes certain que les parlementaires, trafiquants de la Banque industrielle de Chine ne seront pas tracasés, — pas plus que ne l'ont été les trafiquants de toutes sortes, mais amis de parlementaires.

On le sait bien à Cahors !

LOUIS BONNET.

NOS MORTS

Jeu, à eu lieu la réinhumation du soldat Miquel, mort au champ d'honneur. Un grand nombre d'amis et de parents assistait à cette funèbre cérémonie et à témoigné à la famille de vives sympathies.

À 4 heures furent célébrés les obsèques de Gaston Faure, capitaine de zouaves, officier de la Légion d'honneur, mort pour la France.

Au cimetière, M. Chéry a retracé la carrière du vaillant officier, qui avait été son élève au lycée Gambetta, et lui a adressé le dernier adieu.

Discours de M. Chéry

Le capitaine Faure Gaston, Officier de la Légion d'honneur est un de ces 137 élèves du lycée Gambetta qui, durant la grande guerre, donnèrent sans faiblir, leur vie à la France.

Faure fut, il y a bientôt 40 ans, un de ces petits enfants de huitième que l'accompagna jusqu'aux classes supérieures, le dirigeant et le suivant plus tard dans le monde. Quand il revenait parmi nous, j'étais heureux de le retrouver, de son officier, de me faire son élève, de monter, et de m'instruire au récit des événements si multiples et variés dont était tracée une existence si différente de la nôtre.

Faure avait l'intelligence brillante et le travail facile; après de fortes études au lycée de Cahors, il alla les continuer à Nantes sous l'égide de son frère, capitaine d'Etat-Major, mort en 1912 et, près de qui, il va, dans un instant, se reposer pour toujours. Reçu à l'Ecole de St-Cyr, Faure, à sa sortie, est affecté à une garnison du midi, au 11^e de ligne, à Montauban; mais, bientôt, il s'y sent à l'étroit. Rompu aux travaux ardu et délicats de géodésie et de triangulation, le jeune officier obtient et est envoyé au Soudan pour y faire un nouveau relevé de la carte, et, là-bas, il a l'occasion de mettre en valeur le cartographe depuis si apprécié. Mission pénible, sous un climat meurtrier d'où il nous revient plusieurs années après, la santé ébranlée. Ses forces rétablies, son activité dévorante l'attire de nouveau au loin; nous le retrouvons dans la Gambie, au Maroc, aux zouaves. Capitaine avant la déclaration de la guerre, il demande aussitôt à venir au front avec son régiment; il veut y soutenir la réputation de la chechia et il sera fidèle à la promesse qu'il s'est faite. A peine arrivé, il est blessé à la jambe; rapidement guéri, il repart et c'est dans le secteur d'Arras que le combat le mort. Il attendait au prochain assaut. Comment n'y eût-il pas tombé pas héros. Son commandant venait d'être blessé et lui avait passé le commandement du bataillon. On l'aurait cru, à la manœuvre, en temps de paix, écrit un sous-officier, debout sur le terrain, prêt à la mitraille, il indiquait la cigarette aux lignes l'objectif à prendre, encourageant ses zouaves, bondissant à l'attaque, quand nous le vîmes chanceler. Mortellement atteint, ses honneurs furent transportés à son domicile, pas aux mains de l'ennemi et voulurent eux-mêmes lui faire cette modeste croix de bois, devenue historique, y gravant eux-mêmes encore, au fer chaud cette simple et émouvante inscription:

Tombé au champ d'honneur.
Capitaine Faure, notre ancien élève, au nom du lycée, au nom de Cahors, je vous salue.

Contribuables, veillez !

Ces jours derniers, deux gendarmes se présentaient chez un industriel — cycles et autobus — de notre ville et faisaient appeler un ouvrier.

Les gendarmes interrogent : — « Pardon, c'est bien vous, un Tel ? » — « Oui, répond le Tel. » — « Eh bien, ajoutent les gendarmes, nous venons pour vous arrêter et pour vous mener en prison. » Que chacun se mette à sa place. Le Tel était ahuri. — « En prison ? et pourquoi ? » — « Oh ! c'est bien simple, répondirent les gendarmes : vous n'avez pas payé l'amende à laquelle vous avez été condamné pour excès de vitesse en automobile. En vertu d'une contrainte par corps, nous vous saisissons et vous conduisons au Château du Roi. »

Effectivement, le Tel avait été condamné; mais il appela son patron, et celui-ci montra aux gendarmes le reçu constatant que l'amende avait été payée. C'était le patron lui-même qui avait payé.

Bien qu'on dise que les gendarmes soient sans pitié, eux-ci n'exécutèrent pas « l'ordre exécutoire d'amener ». Ils allèrent raconter à leurs chefs que le Tel ne pouvait pas être arrêté, puisqu'il avait présenté le reçu du paiement de l'amende.

Une enquête rapidement faite confirma la véracité du fait.

Le Tel ne fut pas conduit en prison. Tout est bien qui finit bien. Oui, mais si cet ouvrier avait été arrêté dans la rue, il eût été obligé de suivre les gendarmes à la prison, et il aurait subi au minimum 2 ou 3 jours de détention.

Ce n'est pas, nous affirmerions, la première fois que pareille erreur est commise en notre bonne ville. Eh bien, ces erreurs sont regrettables. Le ou les comptables qui envoient des contraintes par corps devraient être plus circonspects, plus soucieux de la dignité et de la liberté des contribuables, surtout quand ces contribuables ont fait totalement leur devoir à l'égard du fisc.

Car, nous le répétons, si ce Tel avait été arrêté ailleurs que chez son patron qui put justifier, à l'instant, la situation régulière de son employé, celui-ci allait coucher en prison.

Ces jours-ci, nous signalons que le bureau permanent réclamait aux boulangers de Cahors et de la région des sommes qui avaient été payées depuis 5 mois. Ah ! ça ; est-ce que le fisc, à son tour, s'amuserait à imiter le bureau permanent ?

Contribuables, veillez !

LOUIS BONNET.

Contributions indirectes

Notre compatriote M. Bayle est nommé surintendant des contributions indirectes à Rouen. M. Saly est nommé à Beauvais.

Association des officiers de complément du Lot

Le Congrès de « L'Union nationale des Officiers de complément de France » aura lieu à Verdun les 15, 16 et 17 juillet prochain.

Les membres de l'Association qui désireraient y assister à leurs frais, avec voyage à 1/4 de tarif, sont priés d'en informer M. Satgé, secrétaire, 10, rue St-Barthélémy, à Cahors, qui leur fournira tous renseignements utiles.

Le Président : A. RAMES.
Chevalier de la Légion d'honneur.

La Grappe du Quercy à Paris

La surprise agréable annoncée lors de notre dernière matinée donnée par la Grappe a été réalisée le 18 courant.

A neuf heures du matin 300 lotisoles ou lotis (Grappe et Cadeil Biscoulin réunis) étaient à la gare Montparnasse où un train spécial les a conduits à la gare de Meudon; de là, formés en cortège, musique en tête, les sociétaires se sont rendus à l'Observatoire, d'où l'on jouit d'une vue merveilleuse. Après une promenade on forcé, un banquet les a réunis à l'hôtel Nivas où nos compatriotes ont été fort bien traités; un certain nombre ont préféré la joie d'un déjeuner champêtre. Si au banquet il y a eu des discours, ma foi, fort bien tournés, ceux qui déjeunèrent en plein air eurent le plaisir d'entendre et d'applaudir leur excellent compatriote et ami Delpeu, qui se montra un véritable artiste en interprétant quelques chansonnettes genre Polin.

A quatorze heures, ouverture du bal champêtre qui a été fort animé jusqu'à dix-sept heures. Un grand nombre de nous ont vu exécuter les danses quercyennes et dû se reporter au jour de la « foto » de leur pays natal.

A l'issue du bal, la musique en tête, le cortège s'est rendu à la salle du cinéma, mise gracieusement à la disposition de la Société par M. Nivas, pour assister au concert donné par le Groupe Lactmé Directeur, notre ami et compatriote Médus, dans lequel nous eûmes le plaisir d'entendre : Mlle Charlotte Hoffer, 13 ans, et qui malgré son jeune âge se révéla comme une artiste; Mlle Gerorgette D., 15 ans, déjà artiste incomparable; Mme Lasperhes d'une diction divine; M. M. René Dick et Frédéric deux artistes de talent; M. Géo Jerge, compositeur, qui a bien voulu nous faire entendre plusieurs de ses œuvres; M. Cavalier notre artiste de talent.

Enfin pour terminer, un drame social en un acte : « La Courroie » interprété par M. Jules Rouleau dans le rôle de M. Fresnel; Mme Lasperhes dans le rôle de Mme Fresnel; M. Lasperhes dans le rôle de M. Vernell.

Au nom des sociétaires nos plus vifs remerciements à notre ami Médus et à son groupe, qui nous ont fait passer un fort bon moment, en même temps que nos félicitations les plus sincères.

Nous n'aurions garde d'oublier nos amis M. M. Vialle, Président de la Grappe, Villars, Président de la Commission des fêtes, Aussel et Mme Vidal qui n'ont rien épargné pour donner à notre petite fête tout l'éclat qu'elle méritait.

« Es possat trop biste auquel joun de bolo. »

Remarqué dans l'assistance: M. M. Lafon Président du Cadeil Biscoulin; Jacqy Secrétaire, M. Bergougnou des Cadets.

Assemblée générale des agents de culture des tabacs

Dimanche 18 juin s'est tenue à Cahors la réunion annuelle des agents de la culture des tabacs constitués en Association amicale. Presque tous les employés du département étaient présents à cette manifestation. La réunion s'est terminée par un banquet auquel assistaient M. M. Delpeu et Delmas, députés. A la fin du dîner, le Président de l'Association fit part aux deux parlementaires des réformes que les agents des tabacs désiraient vivement voir apporter dans le fonctionnement de leur administration pour que leur activité soit dépensée avec plus de profit, que les deniers des contribuables soient économisés et les intérêts de la culture française sauvegardés.

Pour permettre à nos lecteurs, aux planteurs de tabac en particulier, d'apprécier la portée des réformes préconisées par les agents des tabacs, nous reproduisons la conclusion du clair exposé qui en fut fait au Président et au Secrétaire général de la Fédération des planteurs de tabac. Cet exposé se terminait ainsi:

« Ce n'est pas le seul désir de voir notre situation améliorée qui a décidé la majorité des agents du Lot, pour ne pas dire l'unanimité, à se tourner vers les plus ardents défenseurs des planteurs de tabac, c'est aussi la conviction profonde que leurs intérêts particuliers se conciliaient avec les intérêts généraux dont vous avez eu toujours le souci. Car, fonctionnaires de l'Etat, nous ne pouvons et ne voulons pas perdre de vue le bien public pour satisfaire à nos justes revendications. Nous ne demandons pas d'augmentation de crédit pour améliorer notre sort; nous ne voulons pas voir notre nombre s'accroître, bien que nous désirions comme vous le développement de la culture. Nous demandons, au contraire, la diminution de nos cadres, encouragés par un recrutement imprévoyant, certains de satisfaire à l'utilité complète de notre tâche, si on veut bien consentir à la simplifier. Pour dire toute notre pensée, qui est certainement tout à fait la vôtre, nous ne désirons plus être des agents d'inquisition devenus inutiles, puisqu'il n'y a plus ou presque plus de fraude, mais les conseillers avisés de nos administrés, en même temps que les informateurs dociles et diligents des Pouvoirs publics, soucieux des véritables intérêts du pays. »

M. Delmas répondit le premier. Il félicita les agents des tabacs de vouloir concilier leurs intérêts avec ceux du pays et les remercia, au nom des planteurs, de travailler au développement de la culture. C'est le fait, conclut-il, de fonctionnaires démocrates et vraiment républicains de prendre à cœur les intérêts des petits, c'est à dire du plus grand nombre.

M. Delpoit, avec sa franchise coutumière, déclara qu'il ne saurait pas soutenir des revendications de fonctionnaires si elles n'étaient pas justes, puisqu'il voulait la suppression des fonctionnaires nuisibles ou inutiles. Mais, affirma-t-il, je ne

puis être que le ferme soutien de fonctionnaires qui font effort pour être tous les jours plus utiles, et qui viennent m'apporter la preuve de leur esprit de discipline et de sacrifice. Je dois, ajouta-t-il, m'intéresser au sort de toutes les catégories de citoyens, même quand ils sont fonctionnaires, surtout lorsque dans la défense bien naturelle de leurs intérêts, ils marquent le souci de diminuer les charges du contribuable. Il déclara bien net ne pas être plus l'ennemi du fonctionnaire que du commerçant, mais seulement celui des administrations nuisibles et des mercantiles parasites.

Les deux députés furent chaleureusement applaudis et, avant de prendre congé pour se rendre à une réunion de planteurs, ils promirent de veiller à ce que les avantages accordés par le Parlement aux employés de tabacs en vue du développement de la culture, ne leur soient pas retirés par leur administration, car ils ont droit à la justice comme tous les citoyens.

Obsèques

Jeu, ont été célébrés les obsèques de M. Louis Delbouis, commis stagiaires des P. T. T. au Maroc, fils du directeur des P. T. T. du Cantal, décédé accidentellement à Rabat (Maroc).

Le personnel des Postes de Cahors et une nombreuse assistance ont suivi le char funèbre, recouvert de couronnes et de fleurs.

Au cimetière, notre compatriote M. Leyge, originaire de Vayrac, inspecteur des P. T. T. à Aurillac a, au nom du personnel du Cantal, rappelé le passé du jeune collègue qui, après avoir fait brillamment son devoir pendant la grande guerre, avait déjà fait entrevoir les plus brillantes aptitudes pour l'avenir, et lui a adressé le dernier adieu.

Nous prions Mme et M. Delbouis, et leur famille, si cruellement frappés, d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Une faillite de 3 millions

Continuant son enquête sur la faillite de la banque Certes et Marty, de Figeac, qui ruine un grand nombre de pauvres gens, notre excellent confrère le « Courrier du Centre » écrit :

« Pendant que nous exposons les faits de cette cause sensationnelle l'instruction marche, docement peut-être, mais on sait quelles délicates questions de droit s'élevaient à chaque pas et à quelle laborieuse minutie le juge est obligé, en présence des faits multiples et compliqués de cette enquête. »

« Certes et Marty attendent du reste sans impatience le verdict de la justice. »

« Quant au jugement populaire sur ces deux aigrefins, il est connu. »

« Rien de ce qui peut survenir de désagréable aux prisonniers ne laisse le public indifférent. Celui-ci se réjouit des inconvénients que des gens de distinction comme Certes et Marty éprouvent de co-habiter avec les aigrefins, les mendians et autres prisonniers de tout acabit. »

« Ne raconte-t-on pas, depuis quelques jours, dans la rue, à la Halle, à l'atelier, avec de grands éclats de voix et des rires sonores, que Certes et Marty ont dû, il y a quelques semaines, partager le séjour de la salle commune avec Ali ben Homer. »

« Cet Arabe, plutôt négligé dans sa tenue, avait encore bien plus négligé la propreté de sa tête. Les deux banquiers, on le devine, ont plus souffert de ce voisinage malpropre que des cris d'hostilité qui, parfois, montent des murs de la prison jusqu'à eux. »

« Pour leurs victimes, nous dit-on, ils ont la plus parfaite indifférence. »

« Ils s'amuse, ils sourient des dépositions des témoins, si d'aventure leur humeur est plus gaie, des conversations s'engagent avec leurs copensionnaires, ils s'érigent en cours de justice, se distribuent des rôles : l'un est le président du tribunal, l'autre le ministère public, un troisième s'investit du rôle d'avocat. »

« Et voilà comment la justice est parodiée et un peu bafouée, en manière de passe-temps. »

« Cette attitude des prisonniers, connue à Figeac, n'est point pour leur concilier la sympathie de personne. »

Heurtée par un autobus

Vendredi soir, vers 9 heures, M. Gardes, boulanger, traversait dans son camion automobile le faubourg St-Georges. Il marchait à une allure normale, mais la dame Planavergne, âgée de 74 ans, traversa la chaussée. L'auto heurta la pauvre femme qui fut projetée avec violence sur le sol.

M. le docteur Besse donna les soins à la victime : elle a une blessure sans gravité à la tête et des contusions sur diverses parties du corps.

En raison du grand âge de la blessée, le docteur n'a pu se prononcer sur son état.

La gendarmerie a fait les constatations d'usage.

Les feux de St-Jean

Pour respecter la tradition, la jeunesse de chaque quartier de la ville a fait flamber fagots et ronces en l'honneur de St-Jean.

Dans certains quartiers, des fusées furent même lancées, ce qui n'est pas toujours sans danger pour les promeneurs.

Accidents du travail

M. Jean Solladié, 39 ans, mécanicien à la gare de Cahors, a eu la main droite prise contre la marquette de sa machine et un organe de celle-ci appelé by-pass qu'il était occupé à nettoyer. Cet accident entraîne une incapacité de travail de dix jours.

En bloquant la vis de renvoi d'un tour, M. Jean Estanol, 26 ans, ouvrier tourneur, s'est fait des contusions à la face dorsale de la main gauche qui nécessitent un repos de huit jours.

AVIRON CADURCIEN

Le Bureau, le Conseil d'administration et les membres de l'A. C. adressent à leur camarade Sauvat et à sa famille leurs bien vives condoléances à l'occasion du deuil qui vient de les frapper en la personne de M. Sauvat père.

Régates nationales du 2 Juillet

Les grandes régates organisées par l'Aviron Cadurcien auront lieu le dimanche 2 juillet sur le Lot, avec le concours de nombreuses sociétés d'aviron, parmi lesquelles nous notons : La Réole, Agen, Ste-Foy-la-Grande, Montauban, l'Emulation nautique Toulousaine, Bergerac, etc.

Des courses en voiles de mer, outriggers, bateaux de plaisance, bateaux plats, courses à la nage, figurent au programme, rehaussé par la présence de l'Avénir Cadurcien qui prêtera — comme toujours — son concours.

Le nombreux public qui goûte si particulièrement, tous les dimanches, la belle promenade de l'Aviron, aura le plaisir d'applaudir ce jour-là les magnifiques équipes d'aviron du sud-ouest.

Nous donnerons dans un de nos prochains numéros le programme de cette belle manifestation sportive.

Tribunal correctionnel

Audience du 22 juin 1922

VAGABONDAGE SPÉCIAL

Le nommé Delmas, marchand forain à Brive, est poursuivi pour embaufrage de mineurs à la débauche. On sait que Delmas avait conduit à Cahors une jeune fille de Brive âgée de 16 ans, et que celle-ci, de concert avec un camarade, se livrait à la prostitution. Delmas leur servait de protecteur. Il est condamné à 1 an de prison avec sursis.

OUTRAGES

Les veuves C... et L..., demeurant rue Ste-Barbe, ne sont pas d'accord. Elles se sont injuriées et battues. 16 francs d'amende à chacune.

Ballade du Roi des Baudits

Anarchistes par tout fougoux de l'Europe et de l'Amérique, Communistes, qu'on dit fameux, Imbus d'idées chimériques, Du Paradis Soviétique Dont le chef, Trotsky le Maudit, Mène les Serfs à coups de trique. Lénine est le Roi des Baudits !

Fiers apôtres, aux longs cheveux, Qui volvez, rêveurs ascétiques, Rendre tous les humains heureux Dans l'Eldorado mirifique; Salivards des Clubs émétiques, Ministres aux lourds appétits, Députés médiocritiques, Lénine est le Roi des Baudits !

Misérables et miséreux, Vagabonds et voyous cyniques, Truands, voleurs, vilis rois des Gueux, Forçats, bagnards, sombres pratiques, Du monde, l'écume et la clique, Criminel, grands ou tout petits, Coups féroces, épileptiques, Lénine est le Roi des Baudits !

ENVOI :

Trostky froussard, les Krassiniques Et tribuns très abâtardis, Humanitaires Bolcheviques, Lénine est le Roi des Baudits !

Armand LAGASPIE.

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 21 juin 1922

Naissances

Bousquet, Jeanne-Christiane, rue des Boulevards, 6.

Teysseire Joseph-Marie-Jean-Baptiste, rue de la Chartreuse.

Publication de mariage

Aymeric Géraud-Marie de La Borie, comte de La Batut, propriétaire, au château de Ferrand, commune d'Alles (Dordogne) et de Valon Françoise-Yvette, s. p., à Cahors, cours de la Chartreuse, 6.

Mariages

Borie Emile-Alfred, ouvrier boulanger à Cahors et Andrieu Marie-Jeanne, s. p., à Cahors.

Planavergne Gaston-Guillaume, électricien à la Cie du Gaz à Cahors et Alix Juliette-Marie, reboussière, à Cahors.

Comparat Maurice-Henri, voyageur de commerce à Lyon et Thubière Odette, s. p., à Cahors.

Décès

Chansarel Bernard, dit Léon, propriétaire, 63 ans, rue Wilson, 44.

Paumès Benjamin-Edmond-Xavier-Théophile, professeur au Lycée Gambetta, 58 ans, rue Victor-Hugo, 14.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 25 juin 1922 par la Pharmacie PALAME

Boulevard Gambetta

PALAIS DES FÊTES

Samedi 24 et Dimanche 25 juin

Usines Schneider, documentaire.

Agénor et la main qui vole, comique (2 parties).

La faute d'Odette.

MARÉCHAL, film d'art en 6 parties

COIFFEUR POUR DAMES

POPOVITCH

Shampooing, ondulation Marcel, postiches, soins spéciaux pour la chute des cheveux et contre les cheveux blancs.

Soins du visage contre les tâches de rousseur, points noirs, duvets, rides, etc.

POPOVITCH, 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

AU CAFÉ !!!

Demandez Un BANDARD

Apéritif à base de Fruits

Puy-l'Évêque

Sous la direction du nouveau Comité Permanent des Fêtes, (Société légalement constituée, approuvée par arrêté préfectoral) les journées des 6 et 7 août prochains s'annoncent particulièrement joyeuses, d'après certains échos.

« Rendre à son cher Puy-l'Évêque la gaieté d'antan », tel est nous dit-on, le but du Comité, et, si les on-dit sont exacts ce but sera réalisé cette année.

Aux côtés de Cocagne ou de Beauré, aux courses en sac, etc., etc. le Comité a préféré substituer des manifestations athlétiques, des courses régionales de régates, etc. La partie musicale et artistique aurait également retenu l'attention du Comité.

Nous pourrions enfin nous désolier la rate les 6 et 7 août. Puy-l'Évêque et Puy-l'Évêquises, nous nous amusons le jour de la Bole!!! Récompensons les organisateurs de leurs efforts par une obole généreuse, et facilisons ainsi leur tâche.

St-Vincent-Rive-d'Oit

Démission du maire. — M. Delpech, maire de St-Vincent-Rive-d'Oit, a adressé sa démission de maire et de conseiller municipal à M. le Préfet du Lot.

En dépit de l'insistance de la part de ses amis, M. Delpech maintient sa démission dont il indique les raisons dans la lettre suivante qu'il vient d'adresser à M. Miquel, conseiller général du canton de Luchez, lettre qu'on nous transmet avec prière d'insérer :

St-Vincent-Rive-d'Oit, 18 juin 1922.
Mon Cher Conseiller général et Ami, Permettez-moi de vous remercier très sincèrement des sentiments d'estime et de confiance que vous avez bien voulu m'exprimer dans votre lettre, en date du 18 juin courant, et auxquels j'ai répondu le 20 juin. Toutefois, j'ai le regret de vous faire connaître qu'il ne m'est possible de retirer ma démission de Maire et de Conseiller municipal de la commune de St-Vincent-Rive-d'Oit. C'est après mûre réflexion, en effet, que j'ai pris la ferme résolution de me démettre de mes fonctions. Ainsi que le contient ma lettre à Monsieur le Préfet du Lot, mon âge avancé, les fatigues endurées pendant douze années, surtout durant la période troublée de 1914 à 1918 où ma tâche était délicate et difficile, ne me permettent plus, à l'heure actuelle, de remplir le mandat que les vrais républicains de ma commune m'ont confié.

Ce sont là les principales raisons de ma retraite et pour donner aux faits tous leurs sens véritables, j'ajouterai qu'aujourd'hui, plus que jamais, vous me trouvez des principes démocratiques et de solidarité sociale, principes qui, avec le temps n'ont fait que s'accroître, je ne puis collaborer, dans la gestion des affaires communales avec des collègues qui pour la plupart ne partagent pas mes opinions politiques.

La guerre m'imposait de taire mes sentiments et de participer dans ma commune à l'Union sacrée qui avait pour but de vaincre le bloc national et tourner à la réaction. La mairie n'est plus ma maison, je ne m'y sens pas chez moi. Et vous conviendrez que ce motif rattaché au premier est de nature à ne pas me laisser convaincre par les meilleurs conseils de mes meilleurs amis.

Néanmoins, si je me retire de la vie municipale, je n'abandonne pas mes droits et mes devoirs de citoyen libre. Et vous pouvez être assuré que vous me trouverez toujours à vos côtés dans la lutte pour l'idéal nettement républicain, lutte que les ennemis du régime cherchent de jour en jour, par des manœuvres déloyales, à rendre plus rude.

Veillez agréer, Mon Cher Conseiller général et ami, avec tous mes regrets de ne pouvoir accéder au premier désir que vous m'exprimez, l'expression de mes sentiments bien cordiaux et tout dévoués.

Signé : DELPECH.

Villesèque

Fête locale. — Comme nous l'avons déjà annoncé la fête locale de Villesèque aura lieu les 24 et 25 juin. Voici le programme :

Samedi 24, à 8 h. du soir, salves d'artillerie, réceptions des invités et de la musique.

Dimanche 25, à 8 h. du matin, salves d'artillerie, tour de ville en musique; à 9 h., distribution de bouquets aux habitants; à 11 h., apéritif-concert; à midi, grand banquet d'honneur; à 14 h., grandes courses de bicyclettes, avec plusieurs prix en espèces; à 15 h., départ du ballon le « Villeouillé »; à 16 h., jeux divers; à 17 h., grand bal public; à 21 h., brillant feu d'artifice suivi de feu d'artifice.

Pour satisfaire la population, la jeunesse de Villesèque s'est assurée le concours du brillant orchestre de l'« Apollo » de Cahors où figure un noyau d'excellents musiciens.

Le meilleur accueil sera fait à tous les étrangers.

GOURDON

Obsèques patriotiques du jeune officier Roger LABROUE

Fidèle au culte du souvenir, Gourdon continue à honorer ses glorieux morts. Mercredi dernier avait lieu la réinhumation du jeune officier Roger-François Labroue, sous-lieutenant au 168^e Régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, Receveur de l'Enregistrement à Lalbenque au moment de la mobilisation.

Nous lisions récemment avec émotion à l'officiel, la citation suivante se rapportant à cet officier qui résume la vie de devoir qu'il avait vécue durant la Grande guerre sans une minute de défaillance : « Un chef de section, il a cessé en toutes circonstances de donner le plus bel exemple de courage et de sacrifice. Tombé glorieusement en pleine attaque, à la tête de sa section sous Verdun, le 25 novembre 1917; croix de guerre avec palmes. »

Le jeune Labroue est tombé glorieusement pour la plus noble des causes puisqu'il est tombé pour la France et pour la liberté du monde.

Les belles paroles de notre grand poète s'appliquent admirablement à ces héros dont nous avons le devoir de garder éternellement la mémoire car ils nous ont sauvés par leur courage, de la barbarie et du servage :

Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie, On dirait qu'ils vivent tous à la fois, et prie. Entre les plus beaux noms, leurs noms sont plus beaux !

Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère. Et comme le ferait une mère

La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau !

C'était bien le cas mercredi dernier. Une foule considérable, inusitée, impressionnante par le nombre et la diversité des points d'où elle était accourue escorta avec recueillement le cercueil de notre jeune ami jusqu'à notre cimetière sous le souffle des zéphyrs et le doux murmure des beaux cyprès qui entourent son caveau.

Cette foule venait de toutes les régions : Paris, la Corrèze, la Dordogne, Cahors et de toutes les communes de 5 ou 6 cantons voisins du nôtre; la commune de St-Aubin bureau de la famille Labroue, s'en particulier à remarquer. Ayant à sa tête le distingué commandant en retraite M. Tournié, maire, toutes les familles y étaient représentées.

A 10 heures, les alentours de la coquette Villa du Lac, dominée de notre vieux château, les mains se tendent vers cette famille si malheureuse, si éplorée, si cruellement éprouvée dans ses plus chères affections.

Le cortège se met enfin en marche précédé de trente élèves de

Salvica
 Réunion de l'Amicale. — Le bureau de l'Union Amicale des démolis de la commune de Salvica est invité à se réunir dimanche 25 juin à 9 heures du matin. A l'ordre du jour : compte rendu de la journée de l'inauguration du monument. Questions diverses.

La foire du 20 juin. — La foire mensuelle n'a pas eu son importance en raison des travaux pressants de la saison. Seul le foire aux moutons était bien pourvu.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie, 1^{er} qualité, 150 fr. les 50 kg.; 2^e qualité, 140 fr.; vente peu active; bœufs d'Auvergne, peu d'aménés mais tous vendus à raison de 450 à 650 fr. pièce.

Moutons gras, 140 fr. les 50 kg.; agneaux, 75 fr.; agneaux de lait, 3 fr. 75 le kg.; moutons maigres, 100 à 120 fr. la pièce.

Marché à la volaille : Poulets de grains, 3 fr. 75; poules, 3 fr.; dindons, 3 fr. 50; lapins, 1 fr. 50; canards mulâtres, 12 fr.; la paire; canards rouilleux, 6 et 7 fr.; oisons, 10 à 22 fr., le tout la paire; œufs, 2 fr. 50 la douzaine.

Jardins toujours cher quoique peu important : Betteraves, 3 et 4 fr.; choux, 2 fr. 50 et 3 fr. le cent; salades et poireaux, 1 fr. le paquet; choux pommés, 1 fr.; salades, 0 fr. 25; tomates, 1 fr. la douzaine.

Instruments de fauchaison : fourches ordinaires, 3 fr.; à 3 brins, 4 fr.; rateaux, 3 fr. 50.

Foin : A la prairie, 8 fr.; à la grange, 10 fr. les 50 kg.

Dégagnac
 Réunion. — Le Conseil municipal se réunira dimanche 25 juin à 9 heures à l'issue de la réunion du bureau de bienfaisance convoqué pour 8 heures.

Nous ne commissions pas les questions portées à l'ordre du jour de cette séance, mais un murmure qu'il sera question de voter un crédit pour qu'un certain nombre de bancs soient placés sous les frais ombrages de notre belle place. Nos édiles méritent les félicitations de tous, si le jour de l'inauguration officielle du monument élevé à la gloire des martyrs de Dégagnac, morts pendant la grande guerre, le public peut aussi inaugurer, sans cérémonie, les bancs demandés depuis longtemps en même temps que 4 lanternes pour éclairer la place. Nous n'avons jamais eu les lanternes, peut-être aurons-nous les bancs cette année et l'électricité à la trinité de l'an... ?!

CHEZ NOS VOISINS
FUMEL
 Fête locale. — Dimanche, Fumel célébrait sa fête locale. La fête fut brillante. La plupart des maisons étaient pavées, un grand nombre de magasins étaient décorés avec un goût exquis.

Le concours de voitures fleuries obtint un vif succès.

Sur l'esplanade des concerts furent donnés par la fanfare de Fumel et l'Avenir Cadurcien. Les applaudissements de la foule considérable qui se pressait sur l'esplanade ont prouvé aux excellents artistes la satisfaction du public.

Aussi bien, M. Escande, le sympathique maire de Fumel, a su, en quelques mots, dire aux musiciens de l'Avenir Cadurcien, sa satisfaction et celle de la population fumeloise. Il a tenu à souligner les relations cordiales qui existent entre Fumel et le Lot. Aimables paroles, très sincères que les Cadurciens applaudirent avec chaleur.

La fête de nuit fut superbe; le bal fut également réussi.

Nos félicitations et nos remerciements aux organisateurs, notamment à M. Sarraut, le dévoué directeur de l'Harmonie de Fumel, qui a bien sa part dans le succès de la fête.

ACHATS DE FRUITS
 Gains, Prunes, Poires, Pêches, Abricots, Groseilles, Cassis, Framboises, Cerises, etc.

Faire offres bien avant maturité

Distillerie DULAC -- CAHORS

PIANOS NEUFS ET OCCASIONS
LOCATION-REPARATION
J.-B. NOUYRIT
 24, Bd Gambetta — Succursale Maison ROUGE

AVIS AUX CHASSEURS
 M. ULRICH, ex-maitre armurier, a l'honneur d'informer MM. les chasseurs qu'il est en mesure de faire les réparations à toutes les armes, quel que soit le modèle.

Munitions, douilles et accessoires, cartouches faites sur commande.

A. ULRICH, maître armurier 1^{re} classe en retraite, gare de Thérac-Peyrilles (Lot).

DÉPÊCHES
 Paris, 11 h. 25.

L'Empereur d'Annam à Paris
 L'Empereur d'Annam, Khai Dinh, et son fils, qu'accompagnait M. Sarraut, ministre des Colonies, sont arrivés ce matin à 10 heures à Paris par la gare du Bois de Boulogne.

Ils ont été salués par les représentants du Président de la République, les ministres, le préfet de la Seine et le préfet de police, les présidents des Conseils général et municipal.

L'Empereur est monté en voiture et, escorté par un escadron de la Garde Républicaine, il s'est rendu au Ministère des Colonies, où des appartements lui sont réservés.

A 11 heures, l'Empereur a fait visite au Président de la République à l'Élysée. Il est allé ensuite déposer des fleurs sur la tombe du Soldat Inconnu.

A 13 heures, M. Millerand rendra sa

Feuilleton du « Journal du Lot » 31

ÉTRANGE FORTUNE
 DE
CUNISSET-CARNOT

VII

Tout d'abord, il leva la bougie en l'air, à bout de bras, et fit ainsi le tour de sa prison; mais il revint à son point de départ sans avoir rien aperçu. Dix fois il recommença, sondant tout, regardant partout; aussi haut que la faible lueur de sa bougie pouvait percer les ténèbres, il ne vit que le mur, droit, lisse, désespérant! L'effroi le ressaisissait!

A quelle prodigieuse hauteur se trouvait donc la porte de la liberté pour qu'il n'aperçût rien? Et comment la découvrir? Oh! quels affreux moments! Enfin, à force de regarder, à force de réfléchir, l'idée féconde lui vint. Il agrippa sa bougie, la planta dans un canon de son fusil, et, muni de ce long chandelier, recommença ses investigations, en doublant ainsi la surface explorée.

Cette manœuvre eut un plein succès. A peine eût-il parcouru les deux tiers de son cachot, qu'il aperçut, dans les ténèbres presque, à la limite extrême de la lueur quelque chose. Quoi? Il n'aurait su le dire,

visite à l'Empereur, qui sera reçu à 17 heures à l'Hôtel de Ville.

Khai Dinh assistera demain, en compagnie du Président de la République, au Grand Prix de Longchamps.

Les réparations de l'Angletorre
 De Londres : Sir Robert Horne a déclaré hier soir aux Communes que les sommes versées par l'Allemagne au Trésor Britannique au titre des réparations et qui comprennent le produit de ses navires et des matières colorantes, s'élevaient au 31 mai à 57 millions 199.206 livres sterling.

Immense incendie à Stockholm
 De Berlin : On mande de Stockholm à la Gazette de Voss qu'un incendie qui dure depuis 24 heures a détruit tout une partie de la ville. Les détails manquent.

Les dettes interalliées
 De New-York : Le Président de l'Association des banques américaines s'est déclaré opposé à l'annulation des dettes alliées.

Paris, 13 h. 40.

ASSASSINAT DE RATHENAU
 De Berlin : M. Rathenau, Ministre des Affaires Étrangères, a été assassiné ce matin à Berlin alors qu'il se rendait au Ministère en auto.

L'assassin est un homme qui se trouvait également en auto. En dépassant celle du Ministre, l'individu tira des coups de feu.

M. Rathenau fut tué sur le coup. Les agresseurs sont en fuite.

GABINET
d'Ingénieur Expert-Géomètre
 Consultations tous les jours non fériés de 10 heures à midi

EXPERTISES, PARTAGES
 Vente et Achat d'Immeubles urbains et ruraux, de Fonds de Commerce, etc.

M. CARLIN, Ingénieur, 22, rue Victor-Hugo, à CAHORS.

ON DEMANDE
Dactylographe pour travail bureau
 S'adresser au bureau du journal pour renseignements.

ACHATS DE FRUITS
 Gains, Prunes, Poires, Pêches, Abricots, Groseilles, Cassis, Framboises, Cerises, etc.

Faire offres bien avant maturité

Distillerie DULAC -- CAHORS

PIANOS NEUFS ET OCCASIONS
LOCATION-REPARATION
J.-B. NOUYRIT
 24, Bd Gambetta — Succursale Maison ROUGE

AVIS
 Le 28 JUIN 1922, à 14 heures, à CAHORS, quai de Regourd, en face l'ancienne fonderie, il sera procédé par le Receveur des Domaines, à la vente d'une benne de camion automobile provenant du Service des Ponts et Chaussées.

A VENDRE : 1 Tomberaeu. 2 Charrettes. 2 Chars à bois.
 S'adresser : SCIERIE DE LA GARE à Cahors

CRÉDIT NATIONAL
 Emprunt de 3.290.000. Prix d'émission 498,50

Intérêt annuel 30 francs payable par moitié les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, le premier coupon de 15 francs étant payable le 1^{er} janvier 1923.

Remboursement au gré des porteurs soit à 500 fr. le 1^{er} juillet 1925, soit à 505 fr. le 1^{er} juillet 1928, soit à 515 fr. le 1^{er} juillet 1934, soit à 530 fr. le 1^{er} juillet 1940.

Le Crédit National pourra rembourser ces bons en totalité ou en partie à 515 fr. le 1^{er} juillet 1934.

Les souscriptions sont reçues sans frais et servies jusqu'à concurrence du disponible à la Banque Hare TREILLARD, 8, rue Georges-Clémenceau, CAHORS.

La Distillerie DELPECH-PAULUS à CAHORS
 Achète la Noix verte
 Fraîche cueillie sur l'arbre
 Faire des offres

A VENDRE
le beau domaine du Pech Grand
 D'une contenance environ de 44 hectares d'un seul tenant, plein rapport, bois, prairies naturelles et artificielles, maison de maîtres de 10 pièces, grand salon, salle à manger, cuisine, chambres, petite chapelle, on laisserait maison meublée ou non meublée, maison de domestique, granges, hangar, four, belle volière, le tout en très bon état, jardin d'agrément et potager avec arbres fruitiers, garenne, chasse, on peut pêcher les écrevisses dans la propriété. Très bon matériel agricole.

Pour tous renseignements s'adresser à Monsieur LACOSTE, Puy-l'Évêque, Lot, agence pour autres propriétés, maisons de commerce et maisons de rentiers.

CORSETS SUR MESURE
 Réparations — Choix de Coutil
M^{me} CHAMBON
 CORSETIÈRE PARISIENNE
 5, place de la Citadelle, CAHORS

VIGNE A VENDRE
 avec Maisonnette et Citerne
 à 25 minutes du pont de St-Georges
 Rapport moyen : 4 barriques de vendange
 S'adresser à M^{me} LUGOL, 81, boulevard Gambetta, CAHORS.

A VENDRE
UNE MAISON AVEC COUR
 Située à Gourdon, boulevard Gambetta
 Comprenant magasin, cinq pièces, grenier et cave
 Convientrait particulièrement pour commerce
 S'adresser à M. VAYSSIÈRES, Ecole Normale, CAHORS.

NE DOIT MANQUER DANS AUCUN MÉNAGE

donne un excellent bouillon rend savoureux tous potages, sauces, ragoûts, poissons, légumes etc.

LE KUB

ON DEMANDE A ACHETER
 dans la région : immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITALAUX pour commerce, industrie, association, commandite. **UNION FONCIÈRE DE FRANCE**, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

HERNIES
 JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI DES PREUVES :
 Nous autorisons à publier leur nom :
 M. DIEUZAIDE, à Meauzac, par Beaumont-de-Lomagne (T.-et-G.), hernie guérie.
 M. TUROMBAT J., à Poncarau, commune d'Éauze (G.), hernie guérie.
 M. LARROQUE J., marchand de bestiaux à Marmande (L.-et-G.), hernie guérie.
 M. SARTHOU J., à Sale-Maugiscar, par Batch (Basses-Pyrénées), hernie guérie.
 M. SENAC J., à St-Urcisse, par Lauzerte (T.-et-G.), hernies guéries.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. :
 MAURS, jeudi 29 juin, Hôtel du Commerce.
 CAHORS, samedi 1^{er} juillet, H. de l'Europe.
 VAYRAC, dim. 2 juillet, H. Delmon Germain.
 CAUSSEAD, lundi 3 juillet, H. de Larroque.
 SOULIAC, 4 juillet, H. de la Gare, Couderc.
 SARLAT, merc. 5 juillet, H. de la Madeleine.
 CAPDENAC-GARÉ, jeudi 6 juillet, de 8 h. à midi, Hôtel de France, Fourrier.
 FIGEAC, sam. 15 juillet, H. des Voyageurs.
 FUMEL, mardi 18 juillet, Hôtel de la Poste.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE
 Grosseuse, Obésité
 Matrice, Déplacement des Organes
 TRAITÉ de la HERNIE franco sur demande

Ne jetez pas ce corsage
 Vous pouvez vous-même rapidement et sans frais, lui rendre, comme à toute votre lingerie fine, l'éclat du neuf. Il vous suffira d'un peu d'eau chaude et d'une

Boule à raviver KABILINE
 35 nuances différentes sont à votre choix
 Les "Boules à Raviver de la Kabiline" se vendent partout. Exigez bien cette marque.
 Notre gratuite "La Kabiline" 92, r. des Chantiers, VERSAILLES

donne un excellent bouillon rend savoureux tous potages, sauces, ragoûts, poissons, légumes etc.

LE KUB

ON DEMANDE A ACHETER
 dans la région : immeubles, châteaux, fermes, propriétés, industries, commerces, quelle qu'en soit l'importance. CAPITALAUX pour commerce, industrie, association, commandite. **UNION FONCIÈRE DE FRANCE**, 6, Bd. St-Martin, PARIS.

A VENDRE
PLUSIEURS MAISONS
 de Rapport et d'Agrement
 SISES A CAHORS
 S'adresser : L. MICHELET, 14, boulevard Gambetta, CAHORS.
 Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

VENTE D'UNE MAISON
 Située à CAHORS
 5, rue des Mauvres
 Ecrire : HERVÉ LACAVALERIE, LABASTIDE-MARNHAC (Lot)
 Le co-gérant : M. DAROLLE.

Étude de M^e François SÉGUY, Licencié en Droit, Avoué près le Tribunal civil de Cahors, y demeurant, rue St-Pierre

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat retenu par Maître Léon BOUYSSOU, notaire à Cahors, y demeurant, rue du Maréchal Foch, le dit contrat passé le dix novembre mil neuf cent vingt et un, enregistré à Cahors le quatorze novembre mil neuf cent vingt et un, folio quatre-vingt-quatre, case dix, et portant vente par :

1^o Mademoiselle CASTELNAU Eugénie, Institutrice à Cahors, y demeurant, agissant au nom et comme mandataire en vertu de sa procuration sous seing privé, en date du premier octobre mil neuf cent vingt et un, enregistrée à Cahors, le quatorze novembre mil neuf cent vingt et un, folio quatre-vingt-quatre, case dix, et portant vente par :

2^o Madame Marie-Louise CAMINADE, employée des Postes, Veuve de Monsieur Georges DAVID, demeurant à Cahors, née dans la dite Ville le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, agissant en qualité d'héritière générale et universelle de Monsieur JARLAN Jean, son oncle susnommé,

de Prayssas, département du Lot-et-Garonne, suivant acte passé devant Maître AGAR, Notaire à Cahors, le vingt-sept juin mil neuf cent trois, moyennant un prix payé comptant et quittané au dit contrat, le dit acte transcrit à Cahors le premier juillet suivant, volume mille cent trente-deux, numéro quatre-vingt-onze.

Les consorts PRADAL en étaient propriétaires pour l'avoir recueilli dans la succession de Monsieur Alexandre PRADAL, leur époux et père, décédé à Beauville le vingt et un avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et dont ils étaient les seuls enfants et uniques héritiers chacun pour moitié.

Monsieur Alexandre PRADAL l'avait acquis suivant jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le treize février mil huit cent soixante-quinze, à la suite de l'expropriation poursuivie sur la tête et au préjudice de Monsieur GUILLAU, né MARQUES, forgeron-carrossier, et Madame Anne AUSSET, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, la grosse a été transcrite au Bureau des Hypothèques de Cahors le sept juillet mil huit cent soixante-quinze, volume cinq cent quarante-cinq, numéro cinquante-deux.

PRIX. — La présente vente est consentie et acceptée moyennant la somme de **HUIT MILLE francs** que l'acquéreur a comptée à l'instant en bonnes espèces de cours aux comparantes qui le reconnaissent et lui en donnent quittance entière et définitive, solidairement entre elles, ce qu'il accepte ;

Les comparantes déclarent : Madame Veuve JARLAN et Madame Veuve DAVID qu'elles sont veuves et non remariées, Madame DAVID, qu'elle est tutrice de sa sœur, demoiselle CAMINADE Renée, demeurant à Cahors; Madame Veuve JARLAN qu'elle n'est et n'a jamais été chargée de fonctions comportant hypothèque légale; que l'immeuble vendu est libre de tous droits et charges privilégiées ou hypothécaires autres que l'hypothèque pupillaire sus-énoncée, et dont la purge sera faite aux frais des comparantes ;

Copie collationnée de cet acte a été déposée au Greffe du Tribunal civil de Cahors, le vingt-trois mai mil neuf cent vingt-deux ;

Le procès-verbal de dépôt a été signifié par exploit de BOYER, huissier à Cahors, en date du vingt-deux juin mil neuf cent vingt-deux, enregistré, à :

1^o Madame Marie-Louise CAMINADE, employée des Postes, Veuve de Monsieur Georges DAVID, demeurant à Cahors, prise comme tutrice de sa sœur demoiselle CAMINADE Renée, demeurant dite Ville,

2^o Monsieur Tiburce CAMINADE, Architecte de la Ville, demeurant à Cahors, pris en sa qualité de subrogé-tuteur de la dite mineure CAMINADE Renée,

3^o Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors,

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconsciente.

L'aveu signé : François SÉGUY.

Enregistré à Cahors le juin mil neuf cent vingt-deux, 1^{er} case, reçu, décimes compris.

Le receveur, signé : PONCHARRAU.



C'était comme un objet blanchâtre qui paraissait appliqué en travers de la paroi. Mais à quelle hauteur ? Il était difficile d'en juger, et, dans cette obscurité, avec ces faibles moyens d'éclairage, il semblait que cet objet fût dans le ciel !

Il éteignit sa bougie pour reposer ses yeux. Puis il s'assit en s'adossant au mur.

Il se sentait rompu ! Depuis combien de temps veillait-il, d'ailleurs ? Il n'aurait pas su le dire. Ses recherches, les longues réflexions qui l'accompagnaient, avaient duré sans doute plus d'heures qu'il ne pouvait le supposer, et il sentait le sommeil l'envahir. Il s'y laissa aller malgré la fraîcheur du lieu. Il s'étendit tout de son long sur ces ossements qui formaient le sol de sa prison, il mit son sac sous sa tête, et s'endormit profondément.

Quand il s'éveilla, il se sentit courbaturé par tout le corps et glacé jusqu'aux os ; en même temps, il éprouvait une faim cruelle. Après une légère accolade à ses provisions, il se sentit réconforté, et la chaleur lui revint.

Il disposa alors son appareil d'éclairage, et quand sa bougie fut allumée il recommença ses recherches en regardant tout de suite en l'air, avant que ses yeux fussent fatigués. Il aperçut alors nettement, et beaucoup moins haut qu'il n'avait cru le voir la première fois, non un objet vague et indéterminé, mais un seuil de pierre carré, qui surplombait

la muraille, comme ferait un balcon. C'était là, certainement, l'aboutissant d'une galerie par où l'on venait du château, soit précipitant les victimes, soit entendre ce qui se passait dans les oubliettes, ou peut-être les voir en lançant de là des objets éclairants sur les malheureux qui agonisaient. Quoi qu'il en fût, cette saillie de pierre ne pouvait s'expliquer sans une ouverture. Quelle force lui donna cette pensée ! Il ne songea pas à la difficulté, pour ne pas dire à l'impossibilité de l'escalade. Il vit le salut, la lumière, Solange retrouvée, conquise peut-être, et jamais il ne se sentit plus fort, plus énergique, plus vaillant !

Mais comment monter jusque là-haut ? Comment se coller à cette rude muraille, absolument perpendiculaire malgré son mauvais état ? Comment s'élever à cette demi-douzaine de mètres ? Il pensa bien tout d'abord à profiter de ces fentes que le temps avait produites entre les pierres en s'y accrochant des mains et du bout des pieds. C'était un moyen qui, pour être simple, n'en était pas moins peu pratique, en même temps que fort dangereux. Il suffisait, en effet, que le mur se retrouvât en bon état, ou à peu près sans fissures et sans saillies dans une partie quelconque qu'il aurait eu à traverser pendant l'ascension, pour voir se fermer la route. Et dans ce cas, non seulement il se serait arrêté net, mais il ne pourrait même plus redescendre, il lui faudrait sauter, au risque de se tuer.

Il n'avait pas besoin de lumière pour réfléchir, aussi il souffla sa bougie afin de la ménager. Longtemps il repassa dans sa tête ce qu'il avait vu, ce seul surplombant, ces pierres séparées et branlantes, cette muraille à pic. Puis il examina ses moyens. Il avait pour tout instrument son fusil, sa corde, son couteau et son sac. Il avait beau réfléchir, il ne trouvait rien, il n'était même plus bien maître de son attention ; il laissait son esprit s'égarer à des visions de toutes sortes, il sentait de nouveau le découragement l'envahir !

Il déplorait sa folie, il traitait de rage stupide cette envie qu'il avait eue de pénétrer dans la Male Tour, l'imprudence insensée d'une telle entreprise, seul, sans moyens pour l'exécuter, sans prévenir personne, sans demander aucune aide. Il avait fait volontairement le saut dans l'inconnu. Cette expression banale : « le saut dans l'inconnu », lui revenait sans cesse, comme ces refrains obsédants dont on ne peut se débarrasser dans l'insomnie. Il voulait réagir : il se leva et se mit à piétiner les ossements qui craquaient sous ses pas. Tout à coup, il s'écria : « Une échelle ! une échelle ! Je puis faire une échelle, les échelons ne me manquent pas ! » Il avait en effet sous la main tout ce qu'il fallait pour en établir une. Il n'avait qu'à se baisser pour ramasser, parmi ces tristes restes, autant d'échelons qu'il en voudrait. En enfonceant ces os courts et solides profondément dans les inters-

lices des moellons, et en y mettant le temps, l'attention, la volonté, il arriverait sans encombre jusqu'à la hauteur qu'il faudrait.

Son plan fut vite et clairement précisé.

Il eut la chance de trouver deux rangs de pierre distants l'un de l'autre de plus de soixante centimètres, avec de convenables disjonctions. Cette circonstance lui permit tout de suite d'apporter une grande amélioration dans la construction de l'échelle. Au lieu d'un seul rang d'échelons, il put en mettre deux, de façon que ses pieds fussent solidement appuyés tandis qu'il se tiendrait par les mains.

Il commença. Il réunit une centaine de fémurs et de tibias. Puis il essaya leur résistance en les assujettissant l'un après l'autre dans une fente et en s'y suspendant. Quand toute sa provision fut prête, il la mit en œuvre et il planta ses échelons méthodiquement : d'abord deux pour les mains, aussi haut qu'il pouvait atteindre, puis deux pour les pieds à un mètre environ. Tout cela était compliqué, souvent très difficile, fort long en tous cas, mais sûr pour un homme agile, et le malheureux prisonnier s'élevait régulièrement, collé contre cette muraille comme une gigantesque araignée.

A un moment donné, sa bougie toucha à sa fin. Il alluma la seconde, et il continua.

Tout marchait à souhait. Il eut bien quelques déboires. Quelques-uns de ses échelons cassèrent. Deux fois,

il dut changer de direction, la première parce qu'il se trouva en endroit dans le mur où il ne put insérer son échelle, tant les joints étaient bien conservés, la seconde parce que, très haut monté déjà, il s'aperçut qu'il arrivait trop directement sous la pierre, dont la large saillie aurait été un obstacle insurmontable à l'escalade. Il lui fallut prendre de biais. Enfin, il atteignit cette bienheureuse pierre. Il la toucha de la main ! Encore deux rangs d'échelons, et l'aboutant bien obliquement, il pourrait mettre le pied dessus ! Avec quelle ardeur il travailla ! Il voyait maintenant que c'était bien un seuil, qu'il y avait à coup sûr une porte au-dessus, et il sentait avec évidence que cette porte devait communiquer au dehors. Par quelle voie et en quel endroit ? Peu important ! Il redescendit. Encore un voyage, et il arriverait !

(A suivre)

Grand Garage A. DELCROS
 Place Gambetta, CAHORS

Dimanche dernier a été couru l'Éliminatoire organisé par les agents Peugeot du Sud-Ouest.

Cette course a obtenu un plein succès. La marque PEUGEOT a montré une fois de plus sa supériorité en emportant les deux premiers prix.

Tout amateur soucieux d'avoir un bon vélo a intérêt à s'adresser à l'agent général de la marque PEUGEOT, M. A. DELCROS, Grand Garage, Place Gambetta, Cahors.

